

Note—A titre de référence, les fonctions du Bureau ont été énumérées comme il suit à l'issue de la Conférence d'Oxford:

- (i) Recevoir les renseignements que chaque gouvernement aura à communiquer relativement aux programmes et aux autres questions découlant de la Conférence, à l'exception du Programme de bourses d'études et de recherches du Commonwealth, et communiquer régulièrement ces renseignements à tous les pays qui font partie de la Conférence.
- (ii) Recevoir les demandes auxquelles les divers pays se seront trouvés incapables de répondre par des ententes bilatérales et indiquer le pays ou l'institution qui sera le mieux en mesure d'y répondre. L'organisme peut, par exemple:
 - a) Aider, quand la chose est nécessaire, à préciser les demandes avant de les soumettre aux pays donateurs.
 - b) Soumettre à l'attention des pays donateurs éventuels toutes demandes auxquelles les services existants sont apparemment incapables de répondre.
 - c) Recommander, si on le lui demande, la création de nouveaux services chargés de répondre aux besoins d'une région du monde.
- (iii) Porter à l'attention de certains autres pays du Commonwealth, à la demande d'un pays donateur, les services offerts par celui-ci.
- (iv) Aider les pays qui en font la demande à s'assurer les services de conseillers spécialisés que d'autres pays du Commonwealth pourraient fournir en ce qui concerne toute question relative à l'éducation.
- (v) Centraliser les renseignements, d'une façon générale, pour faciliter la collaboration entre les pays du Commonwealth dans le domaine de l'éducation.
- (vi) Remplir toute autre fonction que lui assignera le Comité.